



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service eau, environnement

Affaire suivie par S. DAGORNET

☎ 02.40.67.24.92.

☎ 02.40.67.24.39

✉ sylvie.dagornet@loire-atlantique.gouv.fr

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté du 28/03/2012 fixant des territoires institués en réserve de chasse sur le domaine public fluvial en retirant de la représentation cartographique l'étang du bois de la vente situé à Joué-sur-Erdre qui n'est pas inclus dans la réserve

Contexte et objectifs du projet de décision :

L'arrêté préfectoral du 28 mars 2012 institue les réserves de chasse et de faune sauvage sur certaines portions du fleuve Loire, du fleuve Vilaine, des rivières de l'Erdre, la Sèvre Nantaise, ainsi que sur certains lots du Canal de Nantes à Brest (et dépendance).

Le Conseil Départemental demande la modification de l'annexe 4 (plan de situation du Lot 15) à l'arrêté du 28/03/2012 susvisé car la parcelle Etang des Ventes, cadastrée « H577 », appartient à la fédération départementale des chasseurs de Loire-Atlantique, et ne fait pas partie des secteurs mis en réserve de chasse sur le corps de l'arrêté du 28 mars 2012 pré-cité.

La modification concernant la demande de modification est conforme aux dispositions réglementaires de l'article L422-27 du Code de l'Environnement.

Dates et lieux de la consultation :

En application des articles L 120-1 du code de l'environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du **17 octobre au 9 novembre 2016 inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne** en précisant «Réserve de chasse DPM hors Etang des Ventes » à l'adresse suivante : ddtm-see-bbe@loire-atlantique.gouv.fr
- par **courrier** à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Unité biodiversité
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à :

- la préfecture de Loire-Atlantique au 6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES,
- et dans les sous-préfectures :
 - . de Saint-Nazaire : au 113 boulevard de Pierre de Maupertuis
44600 St Nazaire
 - . de Châteaubriant : au 14 rue des Vauzelles 44110 Châteaubriant
 - . de Ancenis : au 1 rue du docteur Bousseau 44150 Ancenis